

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
3 FÉVRIER 2020

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
3 février 2020, en la salle municipale à 20.00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Monsieur	Yannick Fortin	Conseiller siège N° 3
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4
Monsieur	Bertrand Caron	Conseiller siège N° 6

Est absent:

Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
----------	---------------	-----------------------

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

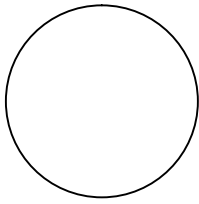
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 13 janvier 2020
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes
6. Information du maire et des conseillers
7. Résolution pour adjudication
8. Résolution pour préciser les modalités de l'émission
9. Liste des non-payeurs de taxes
10. Journée de la persévérance scolaire
11. Renouvellement du contrat Mutuelle
12. Congrès 2020 de l'ADMQ
13. Vacance de la directrice générale
14. Formation des élus
15. Accueil des nouveaux arrivants
16. Achat d'un horodateur
17. Affaires diverses :
18. Période de questions
19. Levée de la séance

01-03-02-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE



02-03-02-2020

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2020 soit adopté.
ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

03-03-02-2020

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 32 087.04 \$.
ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un résumé de la séance des maires ainsi que la correspondance reçue.

04-03-02-2020

7. RÉSOLUTION POUR ADJUDICATION

Il est proposé par madame Lucette Algerson
Et résolu à la majorité des membres présents :
Que la municipalité de Padoue accepte l'offre qui est faire de « **Caisse Desjardins Entreprise.** » pour son emprunt de 32 200 \$ par **billets** en vertu du règlement 140-2001 au prix de 100.00 échéant en série de 5 ans comme suit :

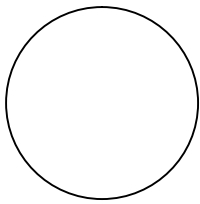
6 000 \$	3.75%	2 février 2021
6 200 \$	3.75 %	2 février 2022
6 400 \$	3.75 %	2 février 2023
6 700 \$	3.75 %	2 février 2024
6 900 \$	3.75 %	2 février 2025

Que les billets, capital et intérêt, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.
ADOPTÉE.

05-03-02-2020

8. RÉSOLUTION POUR PRÉCISER LES MODALITÉS DE L'ÉMISSION

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 140-2001, la municipalité de Padoue (la « Municipalité ») souhaite emprunter par billet un montant total de **32 200 \$**;
ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces **billets** sont émis ;
Il est proposé par madame Clémence Lavoie
Et résolu à la majorité des membres présents :
QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



QU'un emprunt par billet au montant de **32 200 \$** prévu au règlement d'emprunt numéro 140-2001 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du **2 février 2020**;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2021	6 000 \$
2022	6 200 \$
2023	6 400 \$
2024	6 700 \$
2025	6 900 \$

ADOPTÉE.

9. LISTE DES NON-PAYEURS DE TAXES

06-03-02-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la directrice générale à envoyer des lettres enregistrées aux personnes dont les taxes 2019 ne sont pas payées dont voici les matricules:

6382 80 7985	6 684.03 \$
6582 36 2664	419.17 \$
6582 37 9931	45.09 \$
6582 70 7837	229.16 \$
6680 03 8355	148.62 \$
6881 73 9177	1 042.23 \$
6882 63 9183	1 628.81 \$
6882 82 2945	1 010.34 \$
6882 92 3694	883.57 \$
6882 62 9002	1 020.59 \$
6984 96 9134	816.44 \$
7183 05 6726	183.70 \$
7183 38 8880	578.34 \$
7184 50 3343	103.24 \$
7185 85 2766	1 078.89 \$
7279 96 5492	708.16 \$
7387 17 8353	384,10 \$

ADOPTÉE.

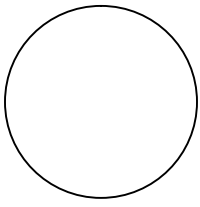
10. JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

07-03-02-2020

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents :

De faire un don au montant de 50,00 \$ pour le Gala de la journée de la persévérance scolaire organisée par COSMOSS de La Mitis.

ADOPTÉE.



08-03-02-2020

11. RENOUVELLEMENT CONTRAT MUTUELLE DE PRÉVENTION

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :

Que la municipalité renouvelle son contrat avec le Groupe ACCISST pour la mutuelle de prévention au coût de 1 000\$ par année.

ADOPTÉE.

12. CONGRÈS DE L'ADMQ

09-03-02-2020

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra à Québec;
CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux pour la Directrice générale et secrétaire-trésorière de profiter des nombreuses activités d'information, comprenant ateliers et cliniques juridiques;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents:

D'AUTORISER la directrice générale secrétaire-trésorière, Line Fillion, à participer au congrès qui se tiendra au Centre des Congrès de Québec du 17 au 19 juin 2020;

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription au montant de 605 \$ (taxes en sus) ainsi que les frais de déplacement, de repas et d'hébergement afférent sur présentation des pièces justificatives.
ADOPTÉE.

13. VACANCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le bureau sera fermé les 10 et 17 février 2020 pour vacances de la directrice générale.

14. FORMATION DES ÉLU(E)S

10-03-02-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents :

D'autoriser mesdames Lucette Algerson, Clémence Lavoie et Réjeanne Ouellet à suivre la formation «La préparation et la participation des élu(e) aux assemblées du conseil municipal» le 14 mars prochain;

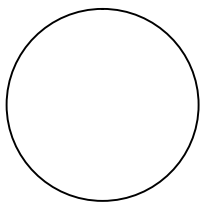
D'autoriser monsieur Gilles Laflamme et madame Line Fillion à suivre la formation «Nécessité du travail d'équipe entre la mairesse ou le maire et la direction générale» le 4 avril prochain;

D'autoriser mesdames Lucette Algerson et Réjeanne Ouellet à suivre la formation «Générez un succès populaire dans vos projets» le 9 mai prochain.

ADOPTÉE.

15. ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Remis au mois prochain.



11-03-02-2020

16. ACHAT D'UN HORODATEUR

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :
De faire l'achat d'un horodateur pour le bureau municipal.
ADOPTÉE.

17. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet à ajouter.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les 2 contribuables présents.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-03-02-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit et est levée à 20:30 heures.

Approbation des résolutions

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 3 février 2020, tenue à la salle du conseil au 215 rue Beaulieu à 20 h 00.
En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

Gilles Laflamme, maire

Date

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 4 février 2020.